Image not found or type unknown

création entreprise avec une associée-gérante marocaine sans visa

Par **ser12val**, le **04/11/2008** à **21:17**

Bonjour,

J'ai le projet de créer une entreprise de distribution de produits de beauté du Maroc (savon noir, huiles d'argan, ...)à destination de salons d'esthetique.
J'aurai comme associée-gérante une estheticienne marocaine.

En fait je ne serais que le "financier", mon asociée, qui serait aussi gérante, gérera entierement la société. Elle possède les contacts au Maroc, parle arabe, et connait les produits et saura donc les "vndre" auprès des instituts en France. De pls je conserverais mon activitée salariale.

Je craint que l'on me dise "ok pour le visa" si elle est associée-gérante (ce qui est différent d'être salariée) mais il faut qu'elle ai signé au registre du commerce...mais elle ne pourrait signer sans être en France !

Je craint également que l'on doive créer la société AVANT la demande de visa...mais si ce visa est refusé la société n'a plus lieu d'être car étant salarié je ne pourrais la gérer.

A savoir que mon associée serait hébergée chz sa soeur (à donc un hebergement) et que sa soeur et moi serions garants, et qu'ell disposerait d'une mutuelle.

Pensez-vous que dans un tel cas l'obtention du visa est possible ? Sachant que ce serait elle la vraie gérante de la société (je ne suis que financier) ??

Je m'en inquiète car les règles d'obtention de visa depuis le Maroc sont devenues extremement dfficiles !
D'avance merci.

Par **ser12val**, le **09/11/2008** à **11:00**

Personne ne peut m'aider a savoir si c'est possible ????

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés